



PARC D'ACTIVITÉS

La Feste sud

Saint-Cézaire-sur-siagne

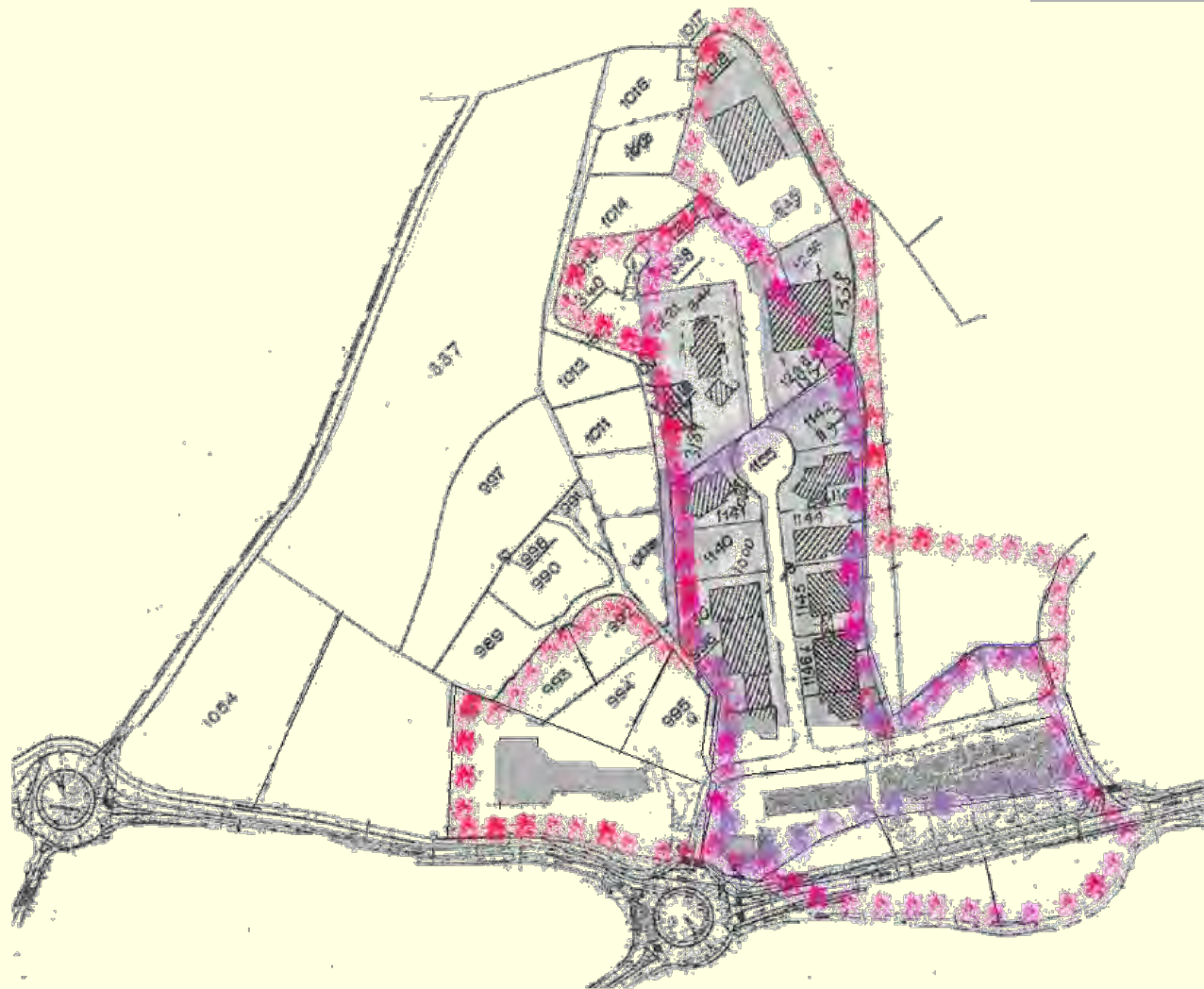
Le 12 septembre 2014

PARC D'ACTIVITÉS

La Festre sud

Bref historique

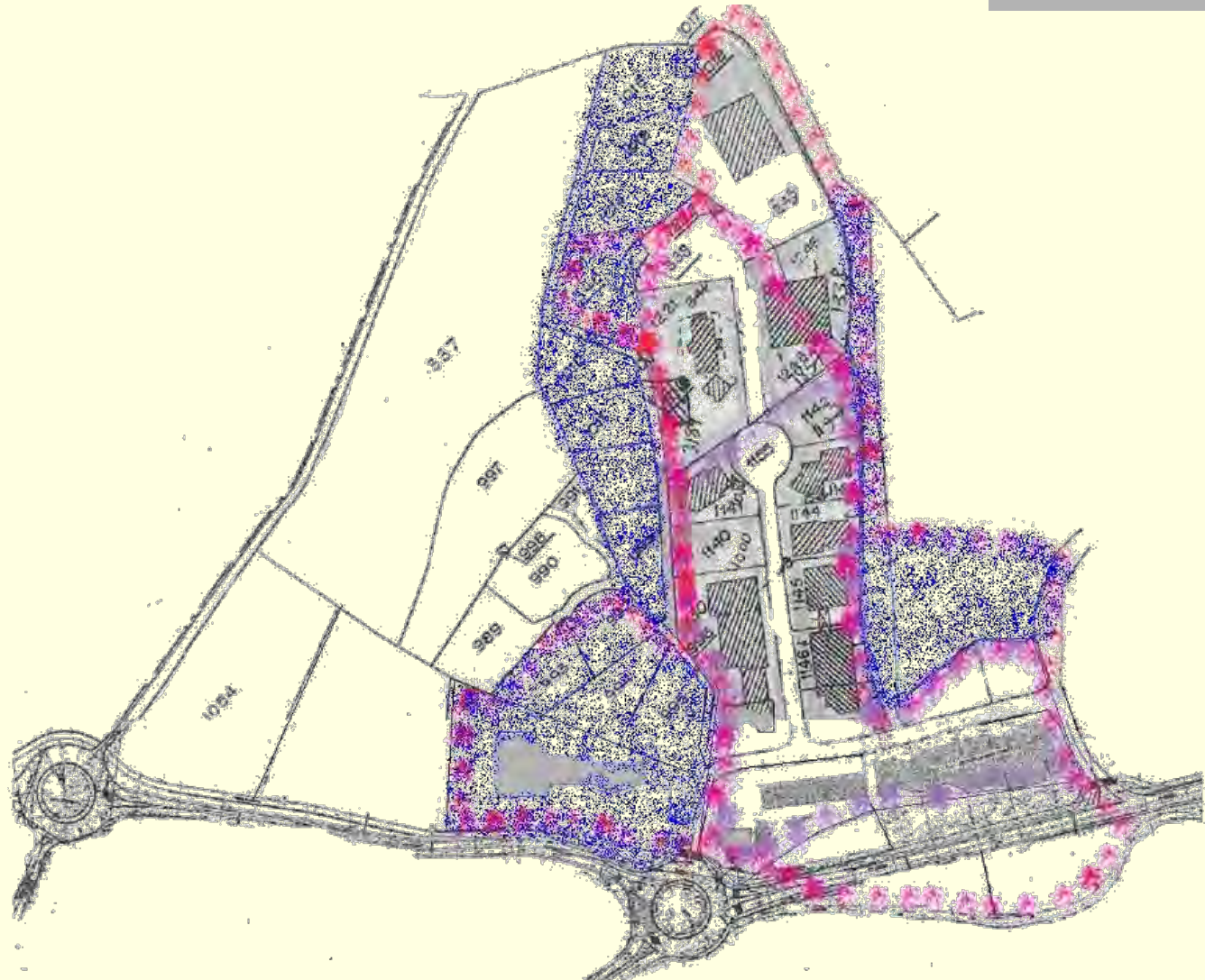
Demande de la Commune 1996



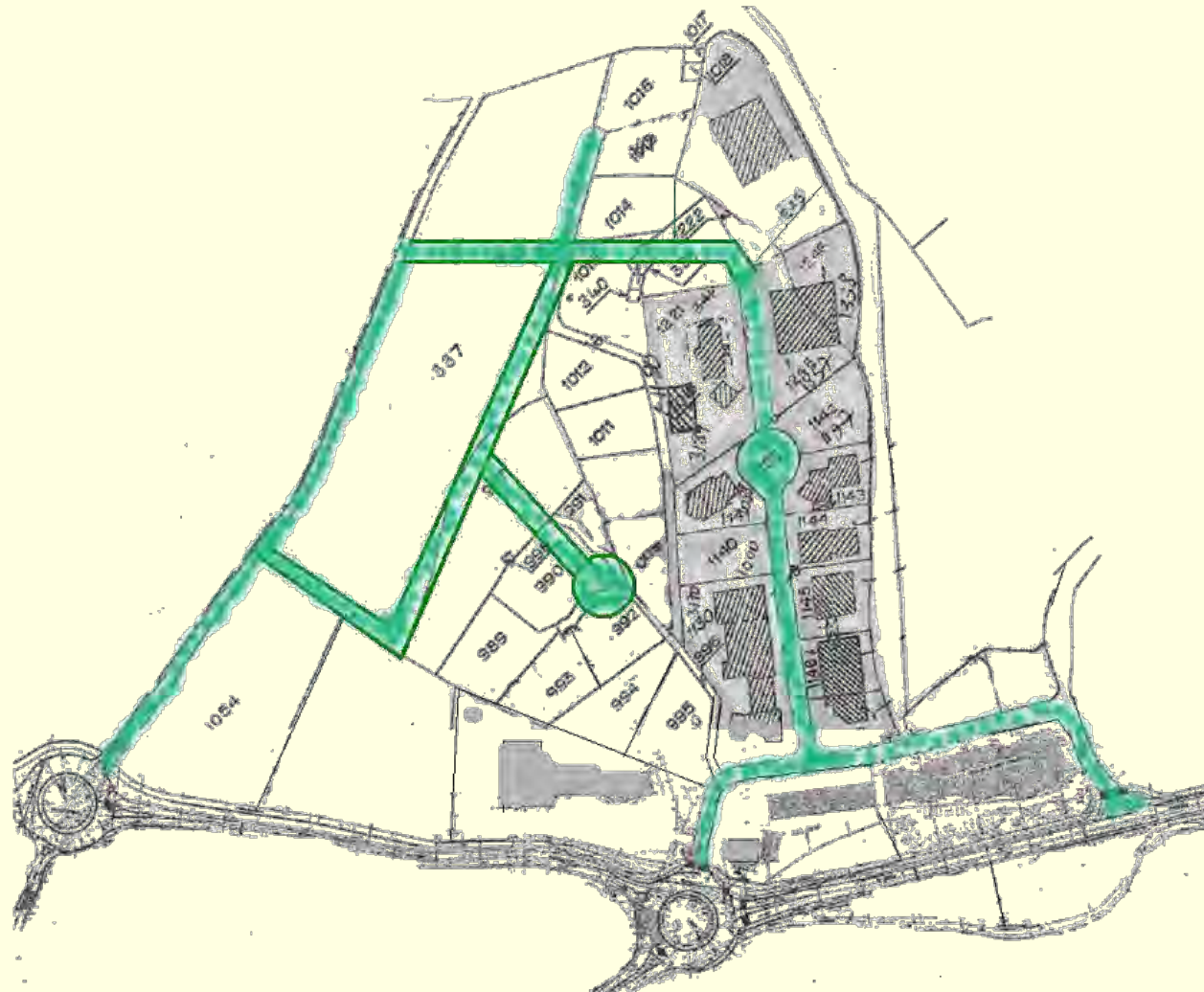
L'autorisation de 1996



L'autorisation de 2002



Le projet de voirie 2005



Le point des terrains 2005



Les voiries 2012



- 1 - CLUB PARFUMS
- 2 - CREATIONS & PARFUMS
- 3 - FLORAL CONCEPT
- 4 - APA - CLIP - ISOTECH
- 5 - AROMATECH
- 6-8-13 - SFA ROMANI
- 7 - GARAGE DES GROTTES - RUSSO JARDIN
- 9 - DIFFUSIONS AROMATIQUES - MARCUS SPURWAY - DIFFUSIONS ORGANIQUES
- 10 - LA BASTIDE DES AROMES - MENUISERIE GARCIA - PHARMAVERA
- 12 - CI WINES - ICE CLIMATISATION - LPI LASER - LA PARFUMOTEC
STORES ET FENETRES DE ST-CEZAIRE - SIEB
- 17 - FLORESSENCE



PARC D'ACTIVITÉS

La Festre sud

Le point en 2014

Les problèmes

- L'accès à la zone d'activités pour les camions de livraison
 - Voie de contournement pour une meilleure distribution
 - RD613 en double sens pour éviter que les camions fassent le tour du village
 - Rond point de dégagement
- Le Très Haut Débit pour des entreprises qui travaillent à l'exportation

Voie de contournement

Avis n°14-114082 publié le 26/07/2014 - BOAMP n°142B, Annonce n°6

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/14-114082/officiel>

Objet du marché : maîtrise d'oeuvre - aménagements de voirie et des réseaux divers Zone d'activités de la Festre Commune de Saint-Cézaire-Sur-Siagne.

La date prévue pour le démarrage des prestations de maîtrise d'oeuvre est le 03/11/2014

La date prévue pour le démarrage des travaux est : 04/05/2015. La durée prévisionnelle des travaux est : 9 mois

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) .

L'équipe candidate devra être pluridisciplinaire et justifier de compétences et qualifications dans les domaines suivants :

- voirie et réseaux divers ;
- en aménagement de zone d'activité insérée en secteur urbain ;
- en aménagement d'espaces paysagers ;
- en approche environnementale de l'urbanisme

Le coût prévisionnel de l'opération est de 1.150.000 EUR (H.T.). Ce dernier sera précisé dans le cadre de la mission AVP.

Refus des variantes.

Aménagement routier souhaité

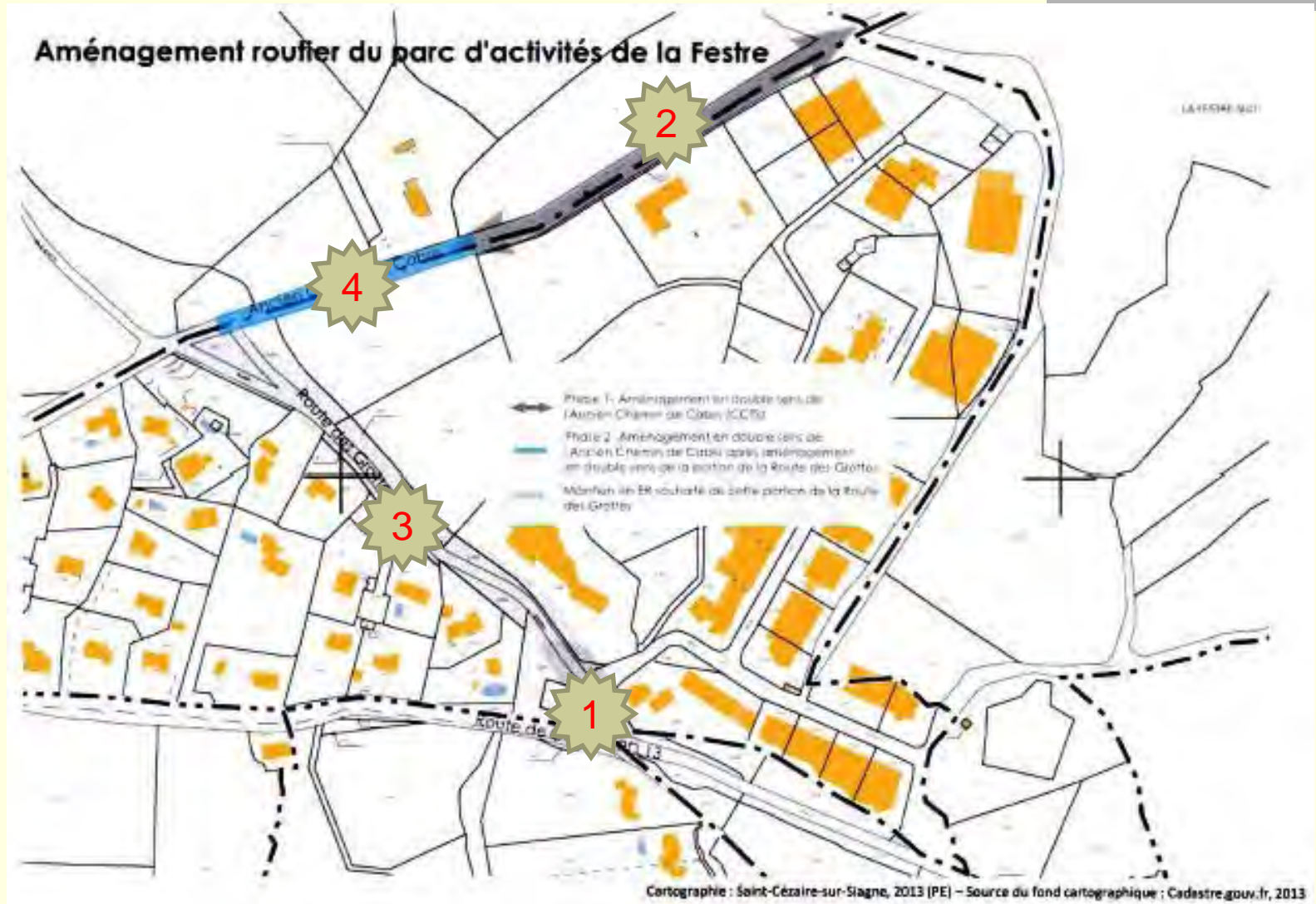


Aménagement routier prévu

Phasage :

- 1. rond-point RD13 – RD613 CG06
- 2. contournement nord CAPG
- 3. élargissement RD613 CG06
- 4. raccordement à la RD613 CAPG

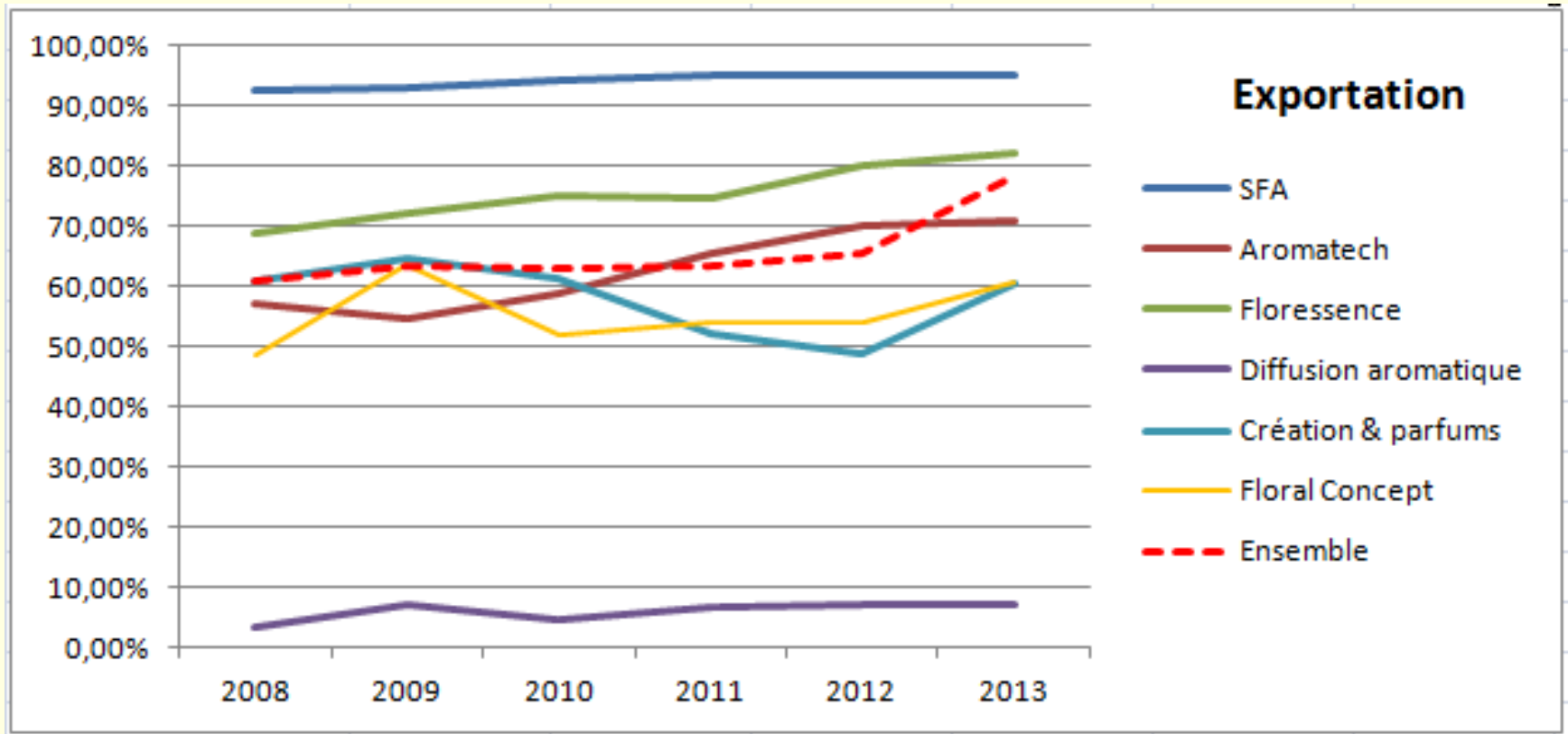
Aménagement routier souhaité



Dynamisme du Parc

Années	Nb entreprises	Nb de salariés
2001	10	220
2008	25	226
2014	34	342

Performance à l'export



Des 6 premières entreprises

Performance à l'export

2008

■ CA total	46,60M€
■ CA Export	26,44M€
■ Nb entreprises	25
■ Nb emplois	226
■ % le + faible	3,29
■ % le + fort	92,64

2013

■ CA total	82,85M€
■ CA Export	45,94M€ (*)
■ Nb entreprises	34
■ Nb emplois	342
■ % le + faible	6,52
■ % le + fort	95,26

(*) sur les 6 entreprises les plus importantes

Entreprise honorée en 2013

SFA ROMANI

GP Développement
& Potentiel de
croissance



COMMUNIQUÉ

Les lauréats du Grand Prix des Entreprises de Croissance

Paris, le 8 juillet 2014. Le Grand Prix des Entreprises de Croissance a salué les parcours remarquables d'entreprises lancées en croissance lors de la cérémonie de remise de prix ce jeudi 3 juillet à l'hôtel InterContinental Paris Le Grand, l'événement organisé par laodax League, éditeur du magazine Décideurs, en collaboration avec le ministère de l'Économie et des Finances, a rassemblé trois cents dirigeants et fondateurs d'entreprises ayant précédemment participé au processus de sélection.

Une table ronde sur la thème de l'accompagnement des entreprises en croissance a précédé la cérémonie. Les intervenants sur ce sujet

ont été : Fanny Lohar, directrice des fonds de France Investissements Régions, Epilhanou, Louis Schwartz, commissaire général à l'investissement et Thibaut Bachelolle, membre du Comité Directeur, CroissancePlus.

Le mystère sur le nom des lauréats a ensuite été levé. Voici les résultats des deux catégories classées par stade de croissance du chiffre d'affaires : de 5 à 20 millions d'euros, de 20 à 100 millions puis de 100 millions à 1 milliard.

GRANDS PRIX HORS CATÉGORIES SECTORIELLES

Grand Prix Développement & Potentiel de croissance

SFA Romani

WOMEN EQUITY 2013

30^è SFA
Romani

QUATRIÈME PALMARÈS DES PME DE CROISSANCE DIRIGÉES PAR DES FEMMES

Palmarès Women Equity 2013 - rang 26 à 50

Raison sociale	Secteurs	Région	Dirigeants
26 PUBLITEX	Industries (autres que IAA)	Bretagne	OLIVIER CHALARON, HAÏDE PERROT CHALARON
27 CMA	Industries (autres que IAA)	Mid-Pyrénées	LUCETTE LAGOUTTE
28 AUDIS	Distribution spécialisée	Haute-Normandie	CHRISTINE THIERRY, PASCAL THIERRY
29 SGC TRAVAUX SPECIALIX	BTP	Rhône-Alpes	MARJORIE GONZALVEZ, OLIVIER GONZALVEZ
30 SFA ROMANI	Industries (autres que IAA)	PACA	VIVIANE ROMANI

Entreprise honorée en 2014

AROMATECH

Trophée des
Chênes de la
Méditerranée

Aromatech brille pour son développement à l'international

27/06/14

Basée à Saint-Cézaire-sur-Siagne, l'entreprise familiale de conception, production et commercialisation d'arômes alimentaires Aromatech fait partie des huit entreprises, sur 161 en compétition, récemment récompensées pour leur culture d'entreprise et le savoir-faire familial transmis de génération en génération.

Lancé en octobre 2013 par la Société générale, le trophée des Chênes de la Méditerranée s'adresse aux entreprises des régions PACA, Corse et Languedoc-Roussillon dont le capital est détenu à plus de 50 % par une même famille depuis au moins deux générations et qui sont parvenues à assurer une croissance durable tout en adaptant leur projet d'origine au fil des ans. Pour l'entreprise grasseoise Aromatech, c'est



Le directeur général, Benoît Martel, et l'équipe d'Aromatech ont reçu leur trophée du « Développement à l'international » le 19 juin au palais du Pharo à Marseille. (Photo DR)

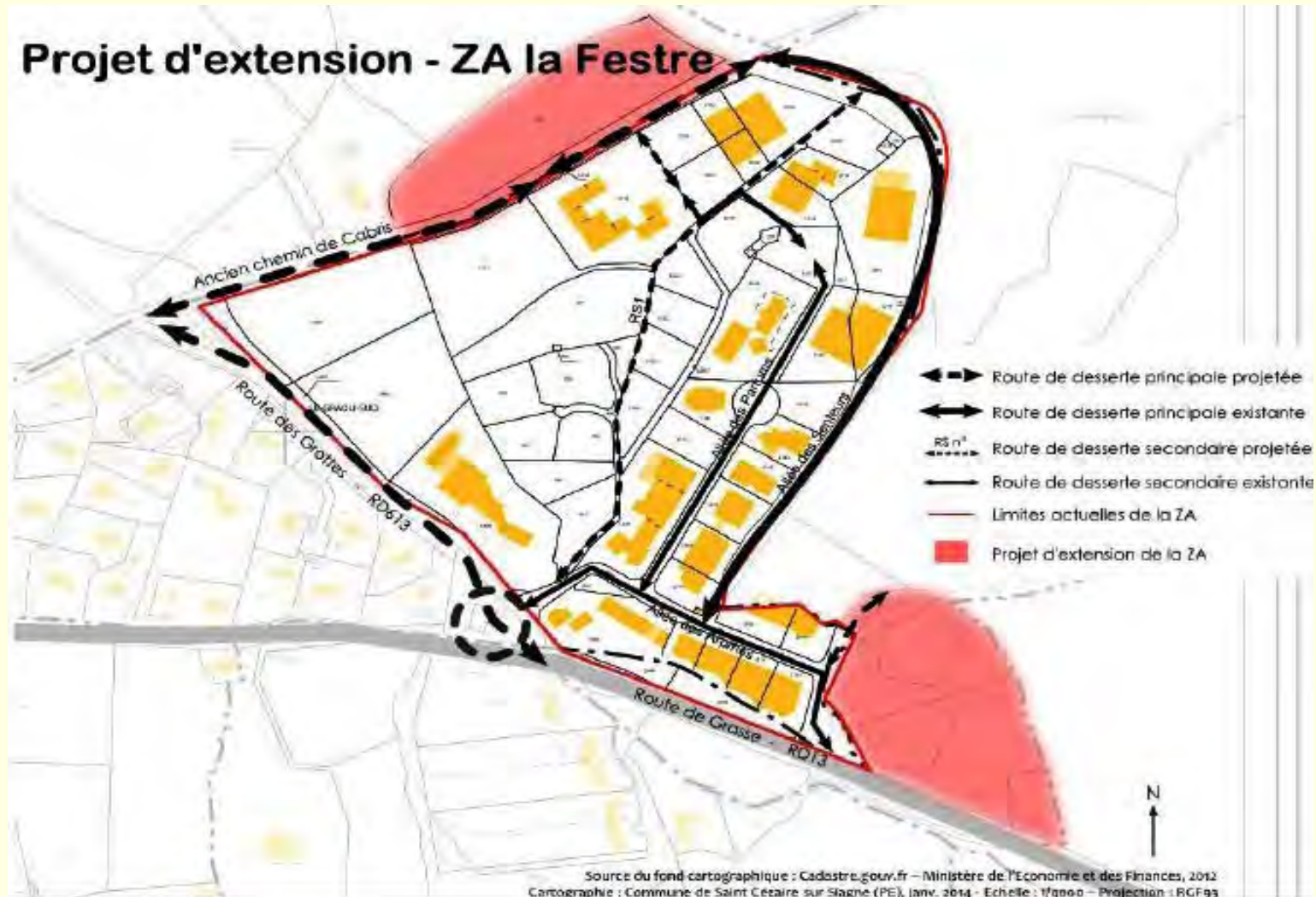
son développement à l'international qui a été distingué.

Créée en 1987 par Jacques Martel, aujourd'hui PDG, « l'entreprise indé-

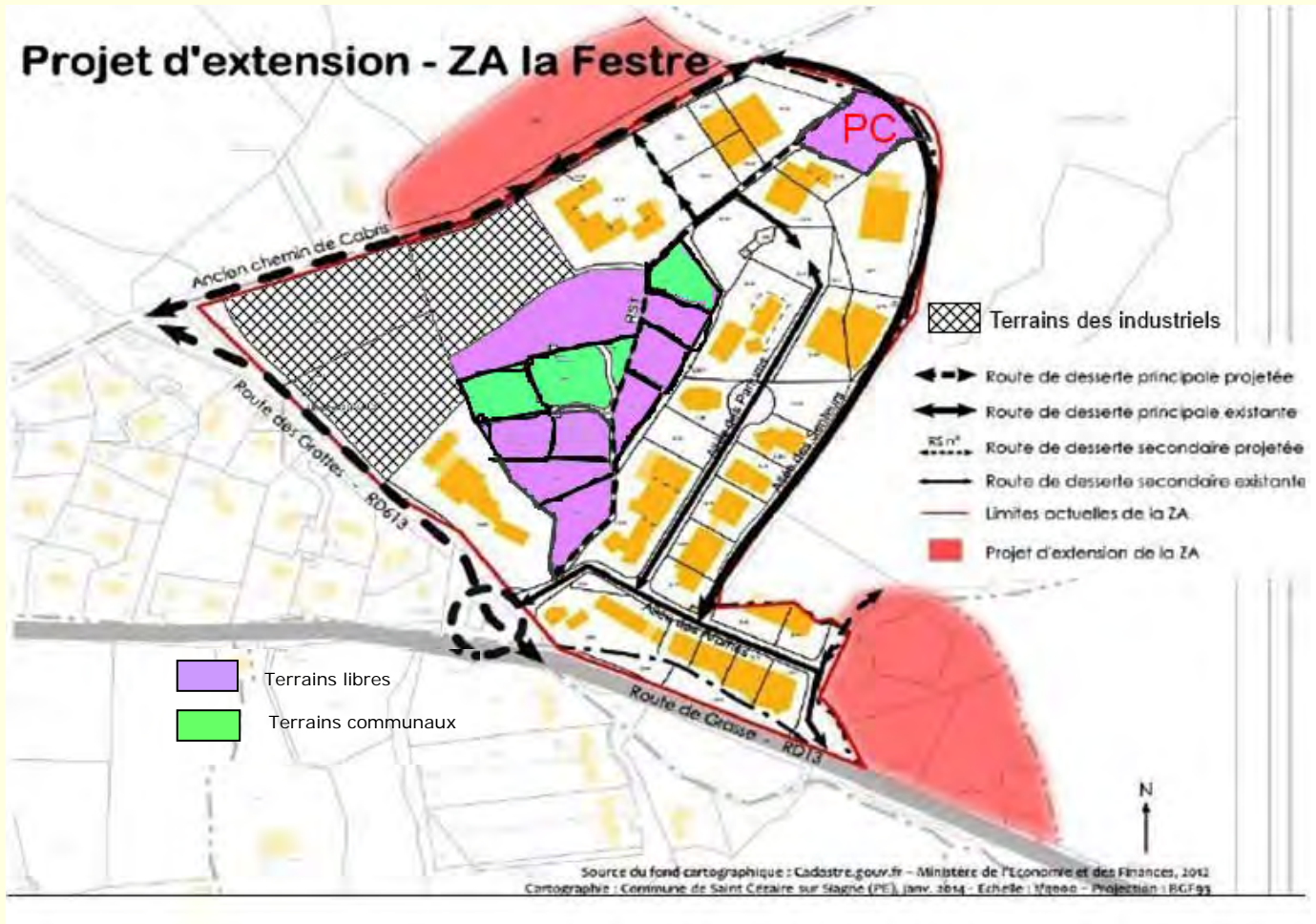
pendante a su se développer tout en gardant un esprit familial et convivial », a fait savoir la Société générale. Elle compte six filiales à

l'étranger, notamment la Tunisie où Aromatech est présent depuis 1992, et une présence commerciale dans plus de soixante pays.

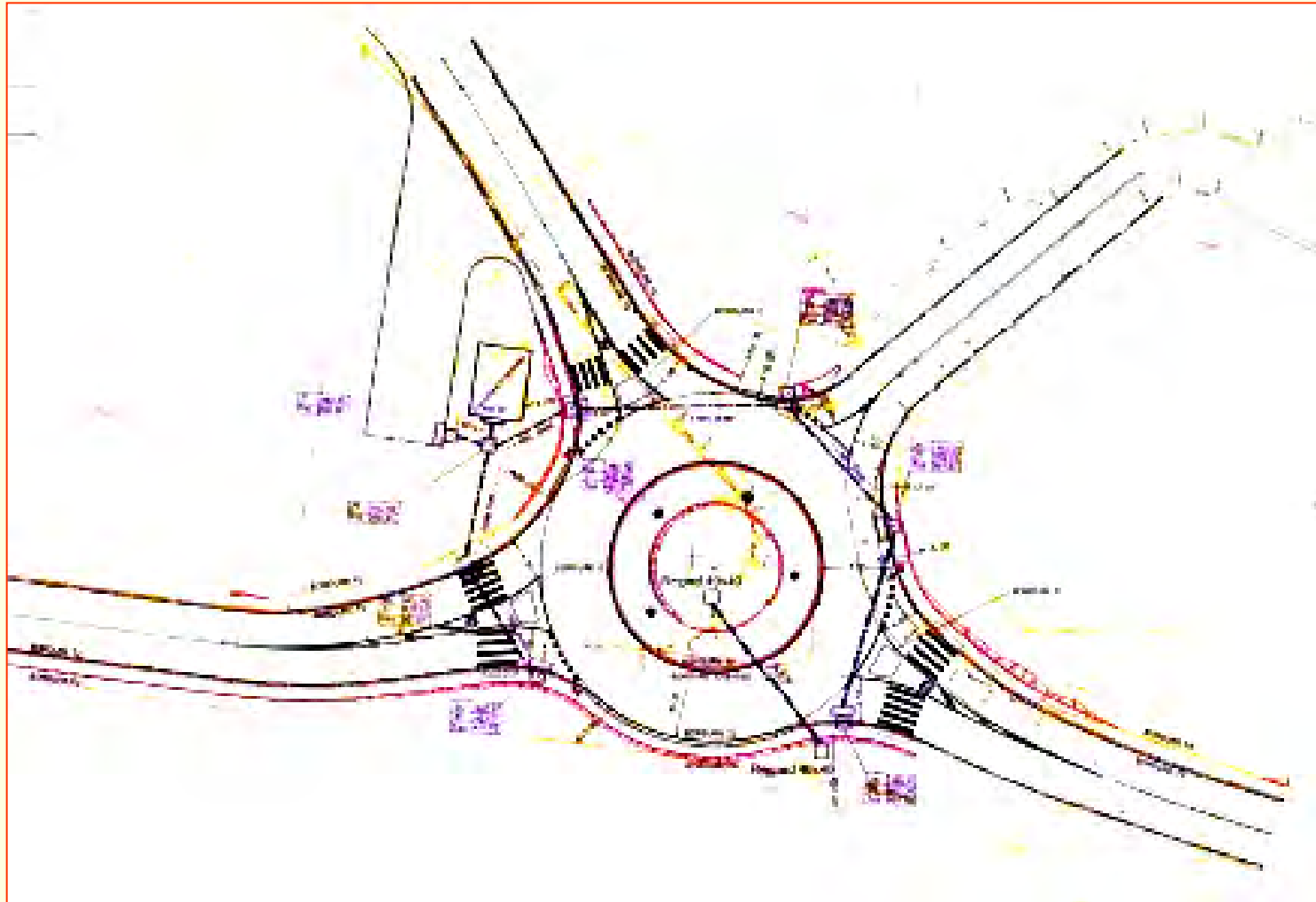
Extension autorisée 2012



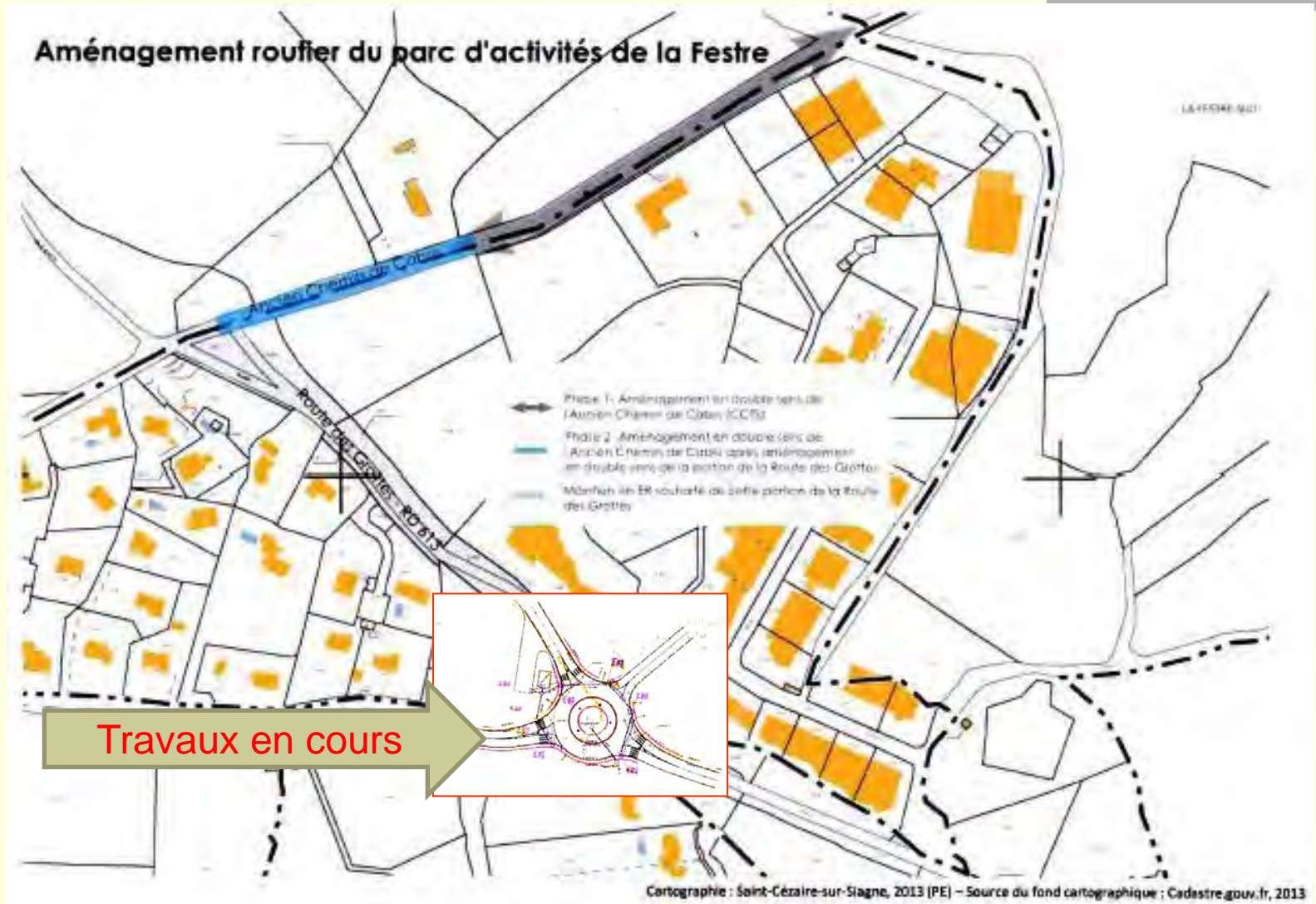
Les terrains libres en 2014



Rond-point => sept. 2014



Rond-point => sept. 2014



Le Très Haut débit (THD)

- La Festre sud est située à environ 2km du central téléphonique à 8Mhz, ce qui donne une réception proche de 2Mhz. Très insuffisant pour des entreprises à l'export, d'autant qu'en téléphonie mobile il n'y a qu'**Orange**
- Le SDDAN06 est adopté en 2013, le CG06 a voté le déploiement du THD (100Mhz)
- La commune ainsi que la canton de Saint-Vallier est prévue pour un aménagement en 2014
- En juin dernier, la maîtrise d'œuvre a été confiée au SICTIAM

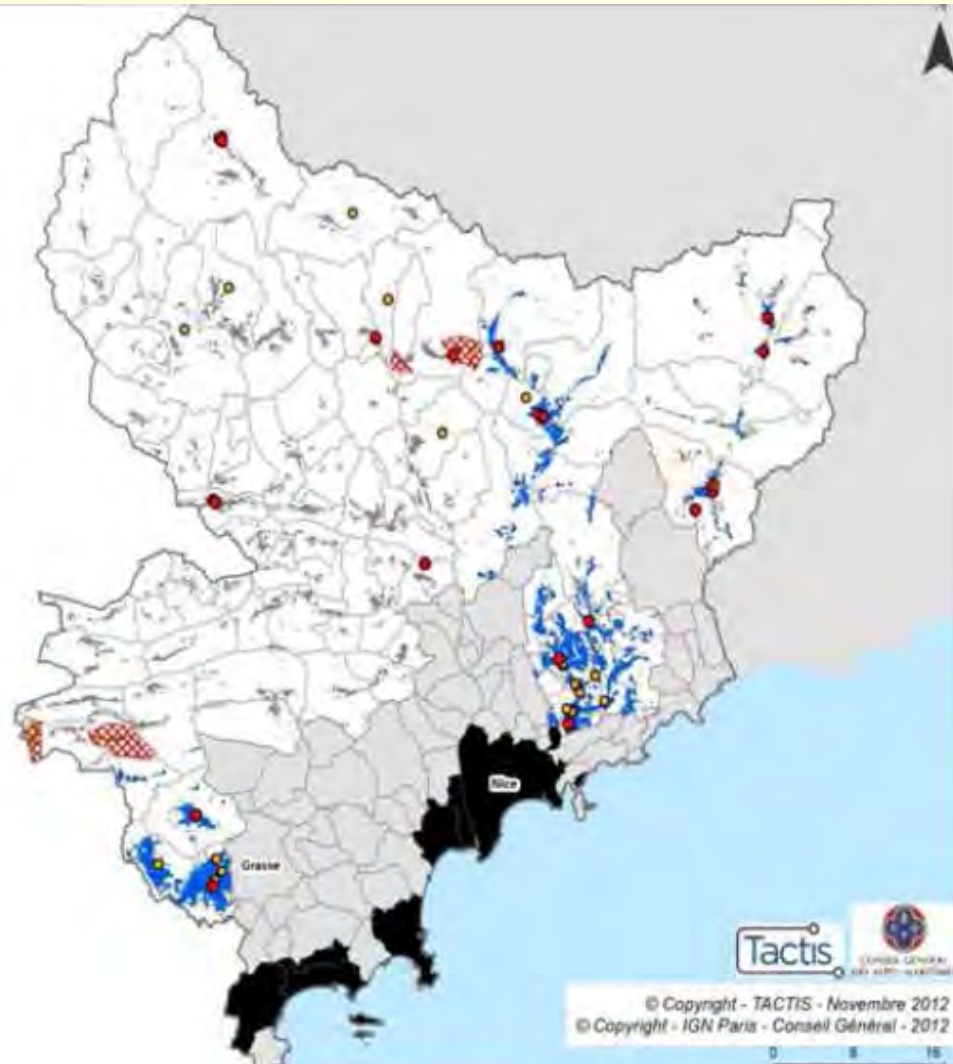
SDDAN06 - phasage

Phase 1

Source Conseil Général, Opérateurs télécom, TACTIS
Méthodologie et réalisation TACTIS

-  Sites publics dont les besoins en débit à 3 ans sont égaux ou supérieurs à 8Mbit/s
-  Entreprises de 20 salariés et plus
-  Zone de Montée en Débit
-  Zone bâtie concernée par la Montée en Débit
-  Zone bâtie FTTH en Phase 1
-  Zone bâtie
- AMII***
-  zone très dense
-  initiatives privées annoncées

* Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement dans le cadre du projet national THD.



SDDAN06 - priorités

6.4.4 Le recours accessoire aux solutions de montée en débit (19 SR réduites à 5)

Le recours à la montée en débit reste très marginal dans les déploiements du scénario retenu : la limitation réglementaire de l'éligibilité des sous-répartitions des Alpes-Maritimes, ainsi que les inconvénients et risques soulevés dans l'analyse présentée plus haut, ont conduit à privilégier le FttH lorsque son coût ne s'éloigne pas de celui de la montée en débit.

La priorisation FttH est ainsi retenue sur 2 secteurs mal desservis en ADSL qui s'inscrivent en continuité de la zone AMII :

- la Communauté de communes des Terres de Siagne, qui rassemble à l'Ouest 11 090 prises (20 171 habitants),

- la Communauté de communes du Pays des Paillons qui rassemble à l'Est 12 133 prises (24 345 habitants), la Commune de Coaraze n'étant ici pas comptabilisée.

